



PROJET CVER – SAINTE-SOPHIE
Atelier 1 – Le projet et sa justification
Jeudi 20 février 2003
19h
Programme proposé

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|--|
| 19h | <ol style="list-style-type: none">1. Accueil et présentation des participants2. Retour sur la réunion d' information3. Explication du processus de pré-consultation
(fiche d' information) |
| 19h30 | <ol style="list-style-type: none">1. Rappel général du projet
(feuillet d' information janvier 2003)2. Présentation des besoins de la MRC et des marchés d' INTERSAN
(présentation Power Point et fiche d' information) |
| 20h15 | Pause santé |
| 20h30 | Questions et réactions des participants |
| 21h25 | Divers et évaluation du processus |
| 21h30 | Fin |

INTERSAN

Atelier de travail et de discussion

**Compte rendu de la réunion du 20 février 2003
Salle du Club optimiste de Sainte-Sophie**

préparé par :



5 mars 2003

Table des matières

1. ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.....	3
2. RAPPEL GÉNÉRAL DU PROJET PAR M. HUBERT BOURQUE.....	3
3. PRÉSENTATION DES BESOINS DE LA MRC ET DES MARCHÉS D'INTERSAN.....	4
4. QUESTIONS ET RÉACTIONS DES PARTICIPANTS.....	4
5. DIVERS ET ÉVALUATION DU PROCESSUS.....	13

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Présentation Power Point
ANNEXE 3	Fiche d'information no 2

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

Intersan a invité les voisins et les principaux intervenants à ~~ce~~ premier atelier de travail et de discussion, qui traite de la justification du projet de développement du CVER de Sainte-Sophie, et des besoins auxquels il répond.

Deux fiches de travail ont été remises aux participants

Fiche de travail no 1: « Processus de préconsultation sur les impacts »

Fiche de travail no 2: « Atelier thématique sur les besoins et les marchés »

1. Accueil et présentation des participants

M. André Delisle, animateur de la soirée, explique les points de l'ordre du jour et le déroulement des échanges.

Il invite les personnes à se présenter, la liste des participants se trouve à l'annexe 1.

Le compte rendu de la rencontre du 14 janvier 2003 est remis aux participants.

M. Delisle présente aux participants la fiche de travail no 1. Il insiste sur les étapes de la préconsultation, les échéanciers et les modalités.

À chaque atelier de travail, Intersan va présenter le thème, répondre aux questions et prendre en note toutes les préoccupations, suggestions, commentaires ou opinions. Un compte rendu sera rédigé après chaque séance et remis aux participants.

2. Rappel général du projet par M. Hubert Bourque

M. Bourque profite de la rencontre pour rappeler les grandes lignes du projet de développement du CVER de Sainte-Sophie. Le projet a été présenté dans son ensemble le 14 janvier 2003. M. Bourque invite les participants qui n'étaient pas présents à poser des questions si nécessaires.

Deux composantes importantes au projet

- a) Le bioréacteur, qui constitue la façon la plus ~~en~~vironnementale de traiter les déchets ultimes. Il s'agit du projet de bioréacteur le plus important en Amérique du Nord.
- b) Les autres infrastructures de mise en valeur qui sont mises à la disposition de la région pour répondre aux objectifs de réduction des matières résiduelles.

M. Bourque rappelle aussi que le concept du CVER peut s'intégrer à la planification de la MRC de La Rivière-du-Nord, en s'adaptant aux besoins du milieu.

Avec le concept CVER, Intersan allie sécurité et performance environnementale et offre aux MRC d'envisager une gestion performante des matières résiduelles, en fonction des objectifs fixés par la politique gouvernementale.

Par le biais des ateliers de travail, Intersan veut poursuivre un dialogue ouvert, afin de connaître les préoccupations des participants, qui seront intégrées à l'évaluation des impacts déposée au ministère de l'Environnement.

3. Présentation des besoins de la MRC et des marchés d'Intersan

Le Groupe Tecslut a été mandaté par Intersan pour réaliser l'étude d'impact et agir à titre de spécialistes et de personnes ressources pour le processus.

Mme Carole Drouin, ingénieure, fait la présentation des besoins de la MRC et des marchés d'Intersan. La présentation « Power Point » et la fiche d'information no 2 figurent aux annexes 2 et 3 du compte rendu.

4. Questions et réactions des participants

Questions

Réponses

Intervenant 1 :

<i>Le marché potentiel est identifié à la région de Montréal, non de la MRC ou des MRC voisines. Pourquoi ?</i>	<p>En priorité le marché est évidemment celui de la MRC de La Rivière-du-Nord, mais le bioréacteur répond à une population plus large. Les autres installations du CVER répondent aux besoins de la MRC.</p> <p>Le bioréacteur a demandé un investissement important, entre autre huit millions de dollars uniquement pour les membranes imperméables. Intersan doit répartir les coûts sur un territoire plus grand pour ne pas les imputer à la MRC seulement.</p>
---	--

Intervenant 2 :

<p><i>Si les clients paient tous le même prix, soit environ 30 \$ /tonne, quel que soit la provenance, Intersan a-t-elle prévu des mesures d'atténuation ou de compensation pour les voisins, qui paient aussi le même prix ? L'achalandage augmentera prochainement. En fin de compte, les gens d'ailleurs obtiennent un rabais parce qu'ils n'ont pas à subir les nuisances. Qu'est-ce qu'Intersan fait pour dédommager les citoyens de ces nuisances ?</i></p>	<p>Intersan ne veut pas créer de situations qui irritent les gens. M. Bourque suggère aux voisins d'appeler dès qu'ils éprouvent un irritant, ou subissent une nuisance, afin de pouvoir la corriger.</p>
<p><i>Les voisins se plaignent souvent de problèmes d'odeurs, cela ne change pas.</i></p>	<p>Intersan a pris plusieurs dispositions, dont la pose de deux torchères et le forage de nombreux puits de captage de biogaz pour améliorer la situation. Les nuisances d'odeurs sont moins fréquentes et la situation s'améliore sans cesse, mais les efforts seront encore accrus pour toujours améliorer la situation.</p>
<p><i>Pourquoi les matières qui se recyclent ne sont-elles pas traitées par chacune des localités, ce qui créerait des emplois ? Est-ce que chacune des municipalités ne devrait pas avoir son propre éco-centre ? Pourquoi ne pas appliquer localement ces éléments de la politique provinciale ?</i></p>	<p>Intersan partage cette vision. La MRC de La Rivière-du-Nord aussi. Toutefois, ni Intersan, ni la MRC n'a le contrôle de cette situation.</p>
<p><i>Actuellement, les citoyens n'ont pas les moyens de détourner le maximum des déchets de l'enfouissement.</i></p>	<p>Le travail va être ardu. Il faut noter que dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) proposé par la MRC de La Rivière-du-Nord, il y a cinq éco-centres. Intersan implantera d'autres équipements de mise en valeur dans le cadre du CVER.</p>

<p><i>Vos projets comprennent-ils les boues de fosses septiques ?</i></p>	<p>Non. Toutefois, comme le bioréacteur manque d'eau pour décomposer les matières, on pourrait penser à avoir des liquides industriels ou les eaux décantées des boues. C'est un concept très intéressant qui devrait toutefois être bien étudié avant d'aller de l'avant.</p>
---	--

Intervenant 3

<p><i>La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a une petite plate-forme de compostage. Les municipalités envoient leurs feuilles chez Intersan, qui charge moins cher. Intersan a-t-elle prévu donner une compensation à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ?</i></p>	<p>Intersan entretient des discussions avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour tenir les élus au fait de ses activités et de ses projets, mais elle ne discute pas de compensations.</p>
<p><i>La Communauté métropolitaine de Montréal vient de publier une vaste étude et les taux de récupération, validés auprès de RECYC-QUÉBEC, ne sont pas les mêmes que les taux véhiculés dans les documents d'Intersan, ils sont plus élevés pour la CMM. Pourquoi ?</i></p>	<p>Les taux utilisés dans l'étude d'Intersan comprennent les industries, commerces et institutions (ICI) et les matières consignées, alors que la CMM a publié seulement les statistiques du secteur municipal. À noter que les taux de recyclage sont plus élevés dans les industries, ce qui explique les différences.</p>

Intervenant 4

<p><i>Y a-t-il des matières résiduelles provenant de l'extérieur du Québec qui entrent à Sainte-Sophie ?</i></p>	<p>Non. La loi québécoise interdit l'importation de déchets solides. De plus, Intersan s'est engagé par écrit auprès du MENV même pour les sols faiblement contaminés (qui ne sont pas interdits par la loi).</p>
--	---

Intervenant 5

<p><i>Selon les projets d'Intersan, les déchets seront enfouis pour encore neuf ans, et la durée de vie du site est d'une vingtaine d'années. Ça va-t-il arrêter là ? Peut-on avoir une garantie qu'Intersan va arrêter là. Intersan va-t-elle acheter d'autres terrains ?</i></p>	<p>Intersan a acheté les terrains voisins du site pour la seule raison de créer une zone tampon autour du site. Intersan garantit qu'il n'y aura pas de projets ultérieurs d'agrandissement sur d'autres terrains que le site actuel.</p>
--	---

Intervenant 6

<p><i>Intersan a une grosse part de marché dans le compost aux Etats-Unis. Elle a développé d'importants procédés. Le bioréacteur est une bonne solution. Mais le compostage est meilleur. Pourquoi Intersan ne développe pas plus le compostage ?</i></p>	<p>Intersan va composter, en aval et autrement que par le bioréacteur, en utilisant une autre partie du site. Tout ce qui entrera au bioréacteur ne peut pas se composter. Le compost, pour être de qualité, demande des matières triées.</p>
<p><i>Intersan peut-elle utiliser les résidus du bioréacteur comme compost ?</i></p>	<p>Les résidus du bioréacteur contiennent des matières impropres au compostage par exemple le métal et le plastique, qu'il faut retirer par la collecte avant l'arrivée au site. Une fois épurés, les résidus du bioréacteur pourraient être excavés et servir de matériau dans divers travaux. Toutefois, il y a encore beaucoup de travail à faire d'ici là.</p> <p>Dans quelques années, on pourra évoluer vers de nouveaux sous-produits, toujours à la condition que le recyclage soit plus performant en amont.</p>

<p><i>Quelques fermiers aimeraient faire du compost au lieu de couper des arbres pour étendre les lisiers. Le schéma d'aménagement de la MRC ne permet pas de faire des plate-formes de compostage. Pouvons-nous trouver une solution ensemble ? Ne pourrions-nous pas engraisser le golf avec du compost de qualité ?</i></p>	<p>Oui. Le plan de gestion va définir les besoins, Intersan va s'ajuster et offrir ses services.</p>
--	--

Intervenant 7

<p><i>Quelle est la durée de vie des biogaz ?</i></p>	<p>Quand une cellule est pleine, on prévoit en général 20 ans de biogaz, sans la présence d'un bioréacteur. On peut parler de 10 ans avec le procédé d'un bioréacteur. Cette production de biogaz varie selon une courbe qui augmente et redescend pendant plusieurs années. Le projet d'Intersan prévoit un débit de 4 milliards de pieds cubes par année, une fois que la cellule est pleine. Le Québec a besoin de sources indépendantes d'énergie. Les sites d'enfouissement peuvent fournir un potentiel de 25 % du gaz utilisé au Québec. Dans une période de coûts de pétrole élevés, nous offrons une alternative intéressante.</p>
---	---

Intervenant 8

<p><i>Comment seront réutilisées les parties terminées du site ?</i></p>	<p>Intersan va poser une membrane par-dessus les anciennes zones et un couvert de végétation. Le recouvrement sera sécuritaire. Intersan s'engage à augmenter la valeur agricole des terres avoisinantes dans le cadre d'une discussion avec les intervenants du milieu en vue de créer un impact positif dans la région.</p>
--	---

Intervenant 9

<p><i>Quelle est la capacité actuelle de recevoir des déchets, sans égard au projet d'agrandissement ?</i></p>	<p>Au début de l'automne, la cellule actuelle devrait être pleine. Mais le bioréacteur pourrait permettre d'allonger un peu le temps, à cause du tassement on l'espère. Intersan va ajouter un autre compacteur de 26 000 lbs (le plus gros dans l'industrie.)</p>
<p><i>Sainte-Anne-des-Plaines subit des problèmes d'odeur et de pollution à cause du panache. Sainte-Sophie reçoit les taxes, et non Sainte-Anne-des-Plaines. Y a-t-il des compensations, ou des mesures de mitigations ?</i></p>	<p>Intersan doit payer les taxes à la Ville de Sainte-Sophie, pas à l'autre ville. Intersan va trouver un moyen équitable. Intersan veut prendre ses responsabilités sociales, en regard aux citoyens concernés, indépendamment des municipalités. Par ailleurs, il est illusoire de penser qu'il n'y aura plus de production de déchets, même avec des meilleurs programmes. Intersan va tout faire pour éliminer les sources d'irritation pour les citoyens.</p>

Intervenant 10

<p><i>L'échéancier semble trop serré. Est-ce possible ?</i></p>	<p>Intersan calcule maintenant chaque mètre cube pour maximiser la situation actuelle. Mais Intersan a choisi de passer au travers des procédures correctement, malgré l'urgence. Intersan s'engage à laisser le processus démocratique se faire. Cela fait plus de dix ans qu'on attend un règlement sur l'élimination, on attend les directives du gouvernement. La loi 90 sur les plans de gestion a aussi retardé les processus de décision. Ce n'est pas facile pour personne. On ne souhaite pas être obligé de faire comme à Toronto qui doit envoyer ses déchets tous les jours au Michigan. Il ne faut pas se retrouver à exporter nos déchets.</p>
---	--

Intervenant 11

<p><i>Avant la venue d'Intersan, les vidanges ne venaient pas de l'extérieur. Maintenant, il y a beaucoup de circulation. Ça c'est rempli plus vite que prévu. N'aurions-nous pas pu faire autrement ? C'est Intersan qui a causé le problème. L'intervenant félicite le projet, il y aurait dû se réaliser il y a 30 ans dès le début des opérations du site.</i></p> <p><i>L'intervenant donne l'exemple suivant : une fosse septique, lorsque pleine, dégage une mauvaise odeur, et aussitôt, elle est vidée. Quand la maison est branchée à un système d'égout qui va à la rivière, personne ne s'en préoccupe; la pollution des rivières est alors plus importante et les gens ne se préoccupent pas de leur comportement. C'est la même chose pour les déchets, si les déchets étaient traités plus localement, il y aurait moins de pollution. Comment Intersan peut-elle proposer de tout faire venir au site, qui deviendra pollué comme une rivière ?</i></p>	<p>Il faut revenir en arrière dans le temps, les enfouisseurs ont été surpris par les décisions de fermeture soudaine du site d'enfouissement de Montréal (l'ex-carrière Miron). Avant que les municipalités de l'île de Montréal délaissent l'ex-carrière Miron, la capacité des sites extérieurs à Montréal était plus grande. On prévoyait opérer pour encore une dizaine d'années, délai raccourci par la fermeture du site Miron.</p>
<p><i>Intersan utilisera-t-elle le compost pour les terres agricoles ?</i></p>	<p>Il y a un potentiel. Nous allons vérifier.</p>

Intervenant 12

<p>L'intervenant émet le souhait que tous les terrains d'Intersan soient dévolus à l'agriculture, dès la fin de leur vie utile.</p>	<p>Intersan évaluera la faisabilité et les possibilités. Il y a un certain potentiel même sur l'ancien site.</p>
---	--

Intervenant 13

<p><i>Le projet deviendra rentable dans combien de temps ?</i></p>	<p>Le projet sera rentable dès le début tenant compte de toute la durée de vie pour amortir les investissements et pour répartir les revenus sur l'ensemble de la période d'exploitation.</p> <p>Le gouvernement oblige à constituer un fonds pour assurer le suivi environnemental après la fermeture. Intersan a déjà accumulé un fonds qui pourra assumer cette responsabilité pour 30 ans encore, après la fermeture du site.</p>
--	---

Intervenant 14

<p><i>Le bioréacteur peut-il être déplacé dans une autre municipalité ?</i></p>	<p>NON. Les coûts d'infrastructures seraient trop élevés et la recherche d'un autre terrain très complexe. Intersan préfère poursuivre sur ses terrains actuels et extraire le gaz de l'ancien, du site actuel et du futur site, afin d'alimenter des projets d'énergie (étant donné la conjoncture actuelle et les difficultés d'approvisionnement en pétrole). Intersan est préoccupée par la performance environnementale et assure mettre tout en œuvre pour minimiser les impacts sur le voisinage.</p>
---	--

Intervenant 15

<p><i>Intersan a un permis qui se terminera en automne, et au plus tard au printemps 2004. Si ça ne fonctionne pas, qu'allez-vous faire ?</i></p>	<p>Dans une situation temporaire, Intersan acheminerait les résidus à son site de Saint-Nicéphore. Les coûts seraient alors plus importants pour les municipalités.</p>
---	---

<p><i>Comment est fait le bioréacteur ?</i></p> <p><i>Y a-t-il des procédés semblables ailleurs ?</i></p>	<p>Ce sera le sujet de la prochaine rencontre, qui a lieu le 5 mars.</p> <p>Le projet de SainteSophie est le plus important de tous. Il y a 10 bioréacteurs en opération aux États-Unis. En Europe, la technologie n'est pas très avancée.</p>
---	--

Intervenant 16

<p><i>Le CVER est le projet de demain. Qu'est-ce qui arrive avec la première partie qui a été mise en opération il y a 30 ans ? Y a-t-il encore de la place ? Intersan y mettra-t-elle de nouveaux déchets ? Ces endroits sont sensibles, nous ne connaissons pas le degré de pollution qu'ils génèrent.</i></p>	<p>Intersan doit sécuriser les anciennes zones d'enfouissement qui n'ont pas été aménagées avec des technologies comme celles actuellement utilisées. Intersan prévoit en discuter dans un forum comme celui-ci avant de procéder à des travaux de réaménagement de l'ancien site si cela est nécessaire.</p>
<p><i>Le propriétaire précédent n'avais pas respecté certaines exigences, Intersan a dû acheter des terrains avec droit de passage pour assurer une zone tampon. Le bassin versant de l'eau de Sainte-Anne-des-Plaines est en danger. Qu'a prévu faire Intersan ?</i></p>	<p>Intersan remettra toutes les informations aux villes de SainteSophie et de Sainte-Anne-des-Plaines au sujet de la qualité des eaux. Un mécanisme de transmission continue de l'information sera développé afin que ces intervenants soient bien au courant de l'évolution de la situation.</p>

Intervenant 17

<p><i>La bioréacteur vous permettra-t-il d'enfouir plus de déchets en surface, comparativement aux méthodes traditionnelles ?</i></p>	<p>Le bioréacteur permet une dégradation accélérée des matières, donc un tassement plus important. Les études que nous menons permettront d'évaluer plus précisément l'espace que nous pouvons récupérer .</p>
---	--

5. Divers et évaluation du processus

M. Delisle demande aux participants d'exprimer leur appréciation sur le processus de préconsultation amorcé par Intersan lors de cet atelier de travail. Les remarques suivantes ont été émises:

- ☞☞ Très bonne appréciation, mais il faudra plus demeurer dans le sujet.
- ☞☞ Les odeurs sont persistantes. Intersan doit l'admettre. Les citoyens craignent que le problème ne serègle pas correctement.
- ☞☞ Les participants veulent continuer ces échanges.

M. Delisle invite les gens à la prochaine rencontre de travail qui aura lieu le 5 mars. Il sera question du processus du bioréacteur.

L'assemblée s'est terminée vers 21 h 30.

Stella Anastasakis
Le 26 février 2003

Annexe 1

Atelier de travail du 20 février 2003

Participants :

Monsieur André Aubin	Voisinage
Madame Jocelyne Bassette	Voisinage
Monsieur Jean-Claude Beaudet	Club équestre des Laurentides
Madame Lise Beuregard	Voisinage
Monsieur Yvon Berthiaume	Voisinage
Monsieur Rocki Colangelo	Voisinage
Madame Lorraine Couet	Voisinage
Madame Milie Dagenais	Voisinage
Monsieur Yvon Giachelli	Conseiller municipal Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Rosaire Grenier	Club optimiste de Sainte-Sophie
Monsieur André Latour	Voisinage
Monsieur Christian Leclerc	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Chantal Levert	MRC La-Rivière-du-Nord
Monsieur Alain Panneton	Recyclage La Belle Province
Monsieur Daniel Paquette	Voisinage
Monsieur Michel Paré	Voisinage
Monsieur Jean Perreault	Voisinage
Monsieur André Poirier	Voisinage
Monsieur Jacques Rousseau (et compagnie)	Club de golf
Madame Mélany Roy	Municipalité de Saint-Hypolithe
Monsieur Camille Sellier	APES
Madame Danielle Trudeau	Ville de Mirabel
Monsieur Robert Védrine	Fédération des VTT Laurentides

Pour Intersan :

Monsieur Roger Beauchamp
Monsieur Hubert Bourque
Monsieur Martin Dussault
Monsieur Nicolas Marcotte
Madame Jasmine Moreau

Pour Tecsuit :

Madame Carole Drouin
Monsieur Pierre Légaré

Pour *Transfert Environnement* :

Monsieur André Delisle
Madame Stella Anastasakis